





Règlement particulier du Vétéran tartiflette de Vinay (38)
Samedi 3 et dimanche 4 décembre 2022
Numéro d'autorisation : en cours

- 1. Ce tournoi est ouvert aux joueurs vétérans licenciés à la FFBaD dont le classement maximum est R4.
- 2. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition. Une vérification des documents sera effectuée avant le tirage au sort. Les joueurs qui ne seront pas en règle ne pourront participer à ce tirage et donc au tournoi.
- 3. Le Juge-Arbitre est Vincent Jean-François ARRIGONI. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
- 4. Les tableaux proposés sont : Double dames et double hommes le samedi 3 décembre 2022 et double mixtes le dimanche 4 décembre 2022. Le nombre de séries sera fonction du nombre d'inscriptions et du CCPH des joueurs et des joueuses. Les paires seront réparties dans ces séries en fonction du CPPH de chaque paire (somme des CPPH de chaque joueur/joueuse).
- 5. Les joueurs/joueuses n'ayant pas de partenaire peuvent s'inscrire « au choix ». Ils devront alors respecter les paires constituées par le Comité d'Organisation.
- 6. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire non composée par l'organisation, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente, et avec l'accord du joueur dont le partenaire est défaillant. A noter que le CPPH du remplaçant doit permettre de jouer dans la série de la paire initiale.
- 7. Les tableaux seront constitués, dans la mesure du possible, en poules de 4 ou plus; les sorties de poules se joueront ensuite en élimination directe. Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge-Arbitre, de modifier les poules et/ou les tableaux et de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- 8. Pour l'ensemble des tableaux, le mode de scoring sera de 2 sets gagnants de 21 points.
- 9. Le nombre maximum de participants est de 240. En cas de surnombre, c'est la date de réception du règlement qui fera foi : priorité aux premiers inscrits. Les inscrits surnuméraires seront placés en liste d'attente.
- 10. L'engagement ainsi que le règlement des droits peut être fait à titre individuel ou au titre du club. Les droits d'engagement sont fixés à 16€ pour un tableau et à 20€ pour deux tableaux. L'inscription et le paiement se feront en ligne sur Badnet.
- 11. La date limite d'inscription avec le règlement est fixée au dimanche 20 novembre 2022 (minuit).
- 12. Le tirage au sort sera réalisé le samedi 26 novembre 2022. Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH à la date du 24 novembre 2022.
- 13. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le BABOLAT 2. Le volant officiel du tournoi sera mis en vente dans la salle.
- 14. Tout joueur devra, dès son arrivée, se présenter à la table de marque.
- 15. À l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à la table de marque, pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
- 16. Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes (tests des volants + échauffement, changement de tenue). Ce temps de préparation débute dès l'appel des joueurs.
- 17. Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matches pourront être lancés avec une heure d'avance au maximum par l'échéancier prévu.
- 18. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

- 19. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre qui l'autorisera ou non à quitter l'enceinte sportive.
- 20. Tout volant touchant des éléments de structure fixe du gymnase (paniers de basket...) sera déclaré *faute* en jeu et *let* au service. Les volants touchant les structures mobiles (filins, câbles) seront systématiquement déclaré *let*.
- 21. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs appelés pour leur match ainsi qu'aux entraîneurs qui les coachent. Le nombre de 2 entraîneurs maximum par demi-terrain est autorisé.
- 22. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBad est exigée sur les terrains.
- 23. L'auto-arbitrage sera appliqué par les joueurs. En cas de litige, les décisions du juge-arbitre seront sans appel.
- 24. Un ou plusieurs photographes arpentera le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
- 25. Tout joueur forfait après la constitution des tableaux, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
- 26. Les Fous du Volant 38 déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
- 27. Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (adhérents du club, élus, personnalités sportives, bénévoles...) seront impliqués dans une démarche éco-responsable :
 - a. De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets, le recyclage des volants...
 - b. De manière indirecte : du covoiturage...
 - c. De manière générale : communiquer sur les enjeux de « rentrer dans une démarche éco-responsable sur une manifestation sportive ».
- 28. Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce « tournoi écoresponsable » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.
- 29. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un point du présent règlement.

Pour le comité d'organisation, Claude Ponton

Le Juge-arbitre, Vincent Arrigoni